

Chers collègues et amis,

À mon tour de m'adresser à vous, toujours avec un plaisir renouvelé, pour esquisser à grands traits l'actualité des archives un an après Troyes, poursuivant ainsi le panorama dressé par le directeur général des patrimoines et de l'architecture.

Je ne reviendrai pas sur la **thématique de ce séminaire**, Jean-François Hebert l'a déjà largement évoquée et nous y consacrerons toute la journée de demain. Les enjeux qui y seront abordés, sont fondamentaux, vous l'aurez compris, et nous n'avons pas fini d'en parler.

J'en veux pour preuve notamment les échanges multiples et complexes portant notamment sur les dysfonctionnements des systèmes de traitement d'air dans les magasins, l'importance que revêt, lors des réhabilitations ou nouvelles constructions, le bon paramétrage des installations à ajuster précisément aux besoins, les discussions autour des conséquences des arrêts du traitement d'air durant certaines périodes, ou encore la demande croissante des collectivités et des administrations de l'État d'abaisser significativement la consommation électrique des bâtiments d'archives.

J'en veux également pour preuve les épisodes qui se sont accélérés de cyberattaques notamment dans les collectivités et qu'avait déjà évoqué Gaël Chenard lors d'un retour flash il y a deux ans. Depuis, ces attaques se sont multipliées malheureusement, Ardèche, Seine-et-Marne, Alpes-Maritimes, Ille-et-Vilaine, Seine-Maritime et j'en oublie certainement. L'AAF, lors de sa dernière assemblée générale, a choisi cette thématique. La cyberattaque qui a touché la Seine-Maritime a notamment gravement affecté le système d'archivage numérique, alors même que l'ensemble des dossiers d'étrangers avaient fait l'objet de versements massifs. L'ensemble des versements ont pu finalement être « re-joués » mais le retour d'expérience est crucial. Nous sommes ainsi amenés à réfléchir avec les professionnels du numérique, et à recommander fortement la mise en place d'offres dites froides, sur des bandes, hors ligne donc, au-delà du site de réplique des données sur serveurs. Cette réflexion est actuellement menée par l'équipe VITAM. Cette offre froide doit également être utilisée pour les données essentielles de nos services en matière d'applicatifs numériques, je pense notamment aux données du récolement, ou encore à celles des instruments de recherche.

Ce besoin de résilience se retrouve dans le soutien que nous portons à l'élaboration des PSBC avec les ateliers collectifs pilotés depuis deux ans par le

SIAF, dont le nombre augmente peu à peu (22 services d'archives départementaux en sont, ce jour, dotés, contre 17 en 2021).

Pour mon propos de ce jour, j'ai envie d'évoquer le **dynamisme du secteur archives** dans son ensemble que nous représentons tous et qu'attestent les webinaires qui, désormais, ponctuent les semaines et qu'a évoqués Jean-François Hebert. Qu'attestent également nos **réunions** régionales qui permettent chaque fois des échanges fructueux entre archives départementales, municipales, centres de gestion autour de thématiques transverses (de la conservation à l'archivage numérique en passant par la mutualisation). Depuis l'an dernier, nous nous sommes ainsi retrouvés à Dijon, à Carcassonne, à Rennes et préparons les étapes suivantes dans les régions Grand Est et Normandie d'ici la fin de l'année, et Auvergne-Rhône-Alpes début 2024. Je n'oublie pas nos échanges réguliers avec les directeurs d'archives départementales chefs-lieux de région ou encore la communauté que nous formons avec les trois services à compétence nationale. Enfin ce dynamisme du réseau au quotidien, vous le retrouvez dans l'accompagnement que vous apporte l'équipe réunie autour de Dominique Bard de Coutance.

Dynamisme dans la coopération interministérielle, comme on peut s'en rendre compte lors des séances du comité interministériel aux archives de France. J'évoquerai la multiplicité de nos sujets communs en matière d'accès aux

archives (rapport à la première Ministre sur les premières années d'application de la loi PATR sur l'accès aux documents classifiés, accès aux archives de la guerre d'Algérie, accès aux archives relatives à l'indépendance du Cameroun). Je pourrais également mentionner des outils peu à peu partagés, comme par exemple les observatoires des dérogations et des revendications. S'agissant de ces dernières, je signalerai l'amélioration remarquable du taux de restitution des archives revendiquées : 46% de restitutions effectives, pour une moyenne de 140 actions par an. Autre dossier partagé en interministériel : les indicateurs du cadre stratégique de modernisation des archives dont la révision sera le projet de l'année 2024.

Dynamisme aussi dans la politique d'évaluation et de collecte : la récolte est particulièrement riche cette année. Entre conventions-cadre passées avec plusieurs organismes (Mutualité sociale agricole, ENEDIS, le conseil d'État, l'Agence nationale de gestion des droits des mineurs, la SNCF, à venir le bureau de recherches géologiques et minières), conventions de dérogation à l'obligation de versement (RATP, à venir EDF, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, Commissariat à l'énergie atomique, office français de protection des réfugiés et apatrides), passation de sept conventions tripartites passées avec plusieurs opérateurs et plusieurs d'entre vous ; ou encore la publication de référentiels (archives des greffes des tribunaux judiciaires en matière civile et

pénale, politique de la forêt, autorisations d'urbanisme avec le guide des métadonnées essentielles qui y est associé, accès à la nationalité, aide juridictionnelle, et à venir conservation des journaux officiels, sûreté nucléaire, gestion des étrangers, enregistrement, hypothèques, agences régionales de santé, logement social), intégrant désormais systématiquement fiches d'évaluation et appels à commentaires.

Je mentionnerai également l'avancée significative de gros chantiers d'archivage : je veux parler de l'archivage des dossiers individuels de mineurs des différentes houillères, patrimoine remarquable de notre histoire industrielle, soit 5,8 km répartis entre les ANMT et plusieurs services départementaux d'archives ainsi que les archives municipales de Carmaux) le tout après dépoussiérage, conditionnement mais également désamiantage de quelques cartons sur lesquels des fibres d'amiante avaient été repérées, dépistage désormais systématique pour des versements dont on connaît mal l'historique de la conservation. Un autre gros chantier, celui des hypothèques conservées sur le site de Saint-Florentin a également bien avancé avec le versement déjà effectué de 19 000 registres dans cinq services d'archives départementales.

Dynamisme de l'archivage numérique également toujours soutenu par les appels à projet DIAMAN et ANET avec un appel à projets en cours qui se clôture dans quelques jours. Ce dynamisme se retrouve au niveau international avec la

participation à une cartographie au niveau européen des normes d'archivage numérique, ou encore l'intégration de la France (et notamment de VITAM) dans le nouveau programme européen d'archivage électronique, ainsi qu'avec des interventions dans des organisations internationales en commençant par le congrès international des archives à venir à Abu-Dhabi.

Dans l'écosystème VITAM, mentionnons les 67 membres du club utilisateur (douze nouveaux membres durant le premier semestre 2023) et dix systèmes d'archivage électronique (SAE) intégrant le logiciel VITAM, dans les trois administrations des archives centrales bien sûr, mais aussi dans l'univers du social et de l'industrie (caisse nationale de l'assurance maladie, union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, institut national de la propriété intellectuelle), les tiers-archivistes (XELIANS) mais également la métropole-ville de Nice. L'offre de service Vitam accessible en service (VAS), repensée comme un mode de coopération entre personnes publiques, est également en plein développement avec l'entrée aux côtés de plusieurs ministères, après les deux départements du Gard et de l'Hérault, de deux opérateurs (la société du Grand Paris et le musée du quai Branly). De même l'offre VAS pourrait être utilisée dans plusieurs contextes de dématérialisation au niveau de l'État (dématérialisation des dossiers de gestion des carrières des agents de l'État, dossiers individuels des étrangers, autorisations d'urbanisme).

À notre niveau, je mentionnerai également la publication de notes stratégiques sur l'archivage numérique accompagnant le mouvement de centralisation des systèmes d'information de l'État et leur archivage par les Archives nationales : note de principe, déclinaisons par typologies (mains-courantes informatisées, production des juridictions administratives, à venir matrice cadastrale).

Au niveau des collectivités, le développement des SAE en production souvent dans un contexte mutualisé se poursuit avec désormais 59 archives départementales passées en production dont 45 ont choisi l'écosystème d'ASALAE.

Pour mesurer les progrès en matière d'archivage numérique, les indicateurs quantitatifs sont un premier outil essentiel qui nous permet de suivre la progression depuis 2020 : près de 60 To d'archives nativement numériques ont été collectées cette année (contre 35 To en 2021) ; sont conservés dans l'ensemble de nos SAE, 307 To (dont 143 aux Archives nationales) contre 77 To en 2020. Près de 7 To ont par ailleurs déjà été prises en charge au titre de l'offre VAS. De même, on peut constater l'évolution des éliminations numériques sous visa : en 2022, 20 To ont été éliminés sous visa pour les archives départementales ; dans les ministères, 23 To en 2022 (contre 18 Go en 2020 et 1 To en 2021). Il s'agit donc bien d'une progression mais dont il est toutefois délicat de savoir si elle est suffisante ou pas ou si, pour le dire plus simplement,

des gisements d'archives numériques à fort intérêt patrimonial sont définitivement perdus chaque année, c'est-à-dire éliminés ou écrasés lors d'opérations de nettoyage sur les serveurs ou lors de changements de systèmes d'information. Pour répondre à cette question, il faudrait avoir une vision surplombante de la production numérique des services métier, ce qui est encore extrêmement difficile à faire, les services d'archives dans les ministères ayant, de leur côté, produit une première cartographie des systèmes d'information essentiels dont il convient de suivre de près l'évolution.

La quantification ne suffit donc pas. Encore faut-il s'assurer toutefois de la qualité des données qui remontent via l'enquête annuelle. Or, j'ai pu remarquer des remontées de chiffres incohérents dans certains cas en la matière. Cela a permis de voir que l'appellation « archives nativement numériques » n'était pas assez clairement explicitée, avec des incertitudes sur la frontière entre archives nativement numériques et archives numérisées, entre intégration ou pas des archives audiovisuelles numériques, entre archives entrées dans le SAE ou juste collectées et en attente de prise en charge dans le SAE. De même, il est parfois apparu des travaux de ré-évaluations importantes intervenant lors de l'entrée dans le SAE par exemple, amenant à réduire la volumétrie conservée d'une année sur l'autre. J'en ai conclu que nous devons de notre côté préciser les définitions dans notre grille de collecte mais également qu'il était très important

que vous puissiez personnellement vérifier et contrôler les données qui remontent pour s'assurer de leur cohérence. C'est un sujet majeur de qualité de données documentant l'activité des services d'archives. Le même phénomène s'est également produit pour les chiffres relatifs à la numérisation.

Qualitativement, et plus globalement, on constate une grande richesse et diversité dans la collecte que vous effectuez tous, avec par ailleurs une diversification bienvenue des typologies des archives nativement numériques prises en charge : archives bureautiques et messageries de ministres et membres de cabinets ministériels, archives bureautiques de préfets, délibérations des assemblées des collectivités, plusieurs versements de services de communication, mails courants des commissariats entrés dans treize services d'archives départementales, dossiers relevant du domaine social (aide sociale à l'enfance, maisons départementales des personnes handicapées), dossiers de bâtiments départementaux, autorisations d'urbanisme, dossiers de construction des routes, archives bureautiques de conservatoires de musique, enregistrements audiovisuels numériques des grands procès historiques (attentats du 13 novembre par exemple). Vous trouverez également dans le rapport papier, quelques pépites concernant également la collecte papier, recueillies à l'occasion de la lecture de vos rapports qualitatifs.

Je ne peux terminer cette présentation des politiques de collecte sans évoquer notre grande affaire concernant les archives du sport, qui va faire l'objet lors des Rendez-vous de l'histoire à Blois, d'une table ronde et d'un atelier pédagogique. Le sujet a déjà été évoqué par Jean-François Hebert.

Dynamisme également de la diffusion numérique et de la qualité des données à rendre visible sur les réseaux internet. Notre portail France-Archives en est le fer de lance, avec un nombre croissant de partenaires (161 dont 82 archives départementales, j'en profite pour lancer un appel solennel pour que enfin l'ensemble des AD rejoignent rapidement le portail !), une visibilité croissante qui en fait le second site le plus visité du ministère (il attire en moyenne 270 000 visiteurs uniques chaque mois), un nouveau formulaire de recherche avancée ainsi que la mise en production d'une base des noms qui propose une recherche fédérée dans des données issues de l'indexation nominative de typologies sérielles telles que les matricules militaires. Cette base de départ vient d'être étendue aux bases d'indexation de l'état-civil et s'étendra encore à d'autres typologies, notamment les recensements de la population, lorsque sera achevé le projet portant sur les recensements de population entre 1836 et 1936, SOCFACE. Je mentionnerai également une démarche systématique envers les éditeurs, s'agissant notamment de l'intégration du protocole IIIF pour favoriser la gestion, la visualisation, la valorisation et le partage des images. Un travail

considérable est également accompli en matière de mise en qualité des données avec désormais des dizaines de milliers de données de qualité proposées sur le portail, ou encore le travail collaboratif entrepris pour enrichir et faire évoluer le thesaurus matières des archives. Vous êtes également partie prenante du grand projet d'intelligence artificielle sur les recensements de population, dont j'ai déjà parlé. L'accès sécurisé à distance se développe également avec la mise en production cette fois, Jean-François Hebert l'a évoqué, de l'accès à des instruments de recherche et données des Archives nationales non diffusables sur internet.

Quant aux publics et usagers dont nous avons largement parlé l'an dernier, ils sont en grande partie revenus depuis la fin de la crise sanitaire mais pas entièrement et pas dans les salles de lecture où l'on constate en moyenne fin 2022, toujours une baisse sensible du nombre de séances et de lecteurs par rapport à 2019, exception faite des SCN des Archives nationales. Les enseignements qui seront tirés de la nouvelle étude sur les publics étudiants qui vient d'être lancée, en seront d'autant plus précieux, de même que l'ouverture du tout nouvel observatoire des publics, qui rassemble les données chiffrées relatives aux publics issues des rapports annuels avec une analyse sur dix ans, ainsi que les enquêtes quantitatives et qualitatives menées auprès des publics durant la dernière décennie.

Dynamisme de l'accès aux archives enfin, Jean-François Hebert a mentionné les actions menées relatives aux archives relatives à l'Algérie durant la période coloniale, les dérogations générales et, plus généralement, les nombreux sujets mémoriels et sociétaux que nous traitons. Je mentionnerai également la carte publiée sur France-Archives, portant sur les différents régimes de réutilisation des archives départementales, 65 d'entre vous ayant opté pour la ré utilisation libre et gratuite de leurs ressources archivistiques.

J'évoquerai en conclusion les demandes nouvelles d'accès émanant de journalistes qui portent sur des archives notamment des cabinets ministériels venant de faire l'objet d'une collecte par la mission ou le service d'archives ministériel, sur la base non pas du code du patrimoine et du dispositif classique des dérogations individuelles, mais du code des relations entre l'administration et le public en demandant que les documents pour les parties révélant des secrets protégés par la loi, soient occultés. Ces demandes qui portent sur des sujets très larges et vagues, concernent des archives tant papiers que numériques. Elles sont parfaitement fondées en droit mais posent des difficultés inédites : granularité de la description insuffisante pour repérer aisément les documents et dossiers concernés, qui s'explique par la collecte très récente, outils de recherche dans des messageries inexistantes pour retrouver une information pertinente, positionnement de la mission qui a passé, pour effectuer

la collecte, une sorte de contrat de confiance avec le ministre et ses collaborateurs, impossibilité de demander à l'administration ou au cabinet suivant, du fait du statut des archives de cabinet, une expertise métier pour effectuer des caviardages pertinents, temps infini à répondre à une demande particulière au détriment de la rédaction d'un instrument de recherche précis et complété, archives se trouvant dans une zone grise car non encore versées aux Archives nationales. Plusieurs demandes ont fait l'objet d'un recours CADA qui, après plusieurs échanges de fond avec les archivistes, ont fait l'objet de deux avis qui ouvrent quelques pistes. Jean-Charles Bédague vous exposera cela après-demain plus précisément.

Vous le voyez, ces demandes nous projettent dans une exigence d'accès à l'information plutôt numérique et quasi-immédiate, au cœur de l'actualité politique. Je rapprocherai cela d'un rapport de la Cour des Comptes sur la mise en place du Pass Culture qui pointe l'insuffisance de l'archivage sur le sujet : là encore, cette remarque nous amène à savoir qualifier la qualité et la complétude des archives notamment numériques collectées pour arriver à repérer dès la collecte, tout ce qui n'a pas été versé et aurait dû l'être quasi en temps réel. Nous voici donc comptables de l'accès à des archives numériques de qualité, ce que nous pensions être des sujets de demain ou d'après-demain et nous obligent à

une adaptation accélérée aux mutations en cours. Je vous laisse méditer ces quelques exemples et vous remercie pour votre attention.